



SAGE Marne Confluence

**La CLE est installée, la
phase d'élaboration
lancée!**

CLE 16 décembre 2010

Le territoire et la CLE

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence

PERIMETRE

52 communes

3 départements

2 masses d'eau

Légende

- Perimetre SAGE Marne Confluence
- Masses d'eau 164AeB
- Marne
- Norbias
- PARIS
- SEINE-ET-MARNE
- SEINE-SAINT-DENIS
- VAL-DE-MARNE



Source : BD Carthage, IGN, DIREN Île-de-France
SYNDICAT MARNE VIVE - juillet 2009

Installation de la CLE : le 21/09/2010



- Le Syndicat Marne Vive est désigné structure porteuse
- Le Bureau est élu et les règles de fonctionnement adoptées



Le Bureau

Président
SMV - M.LEROY

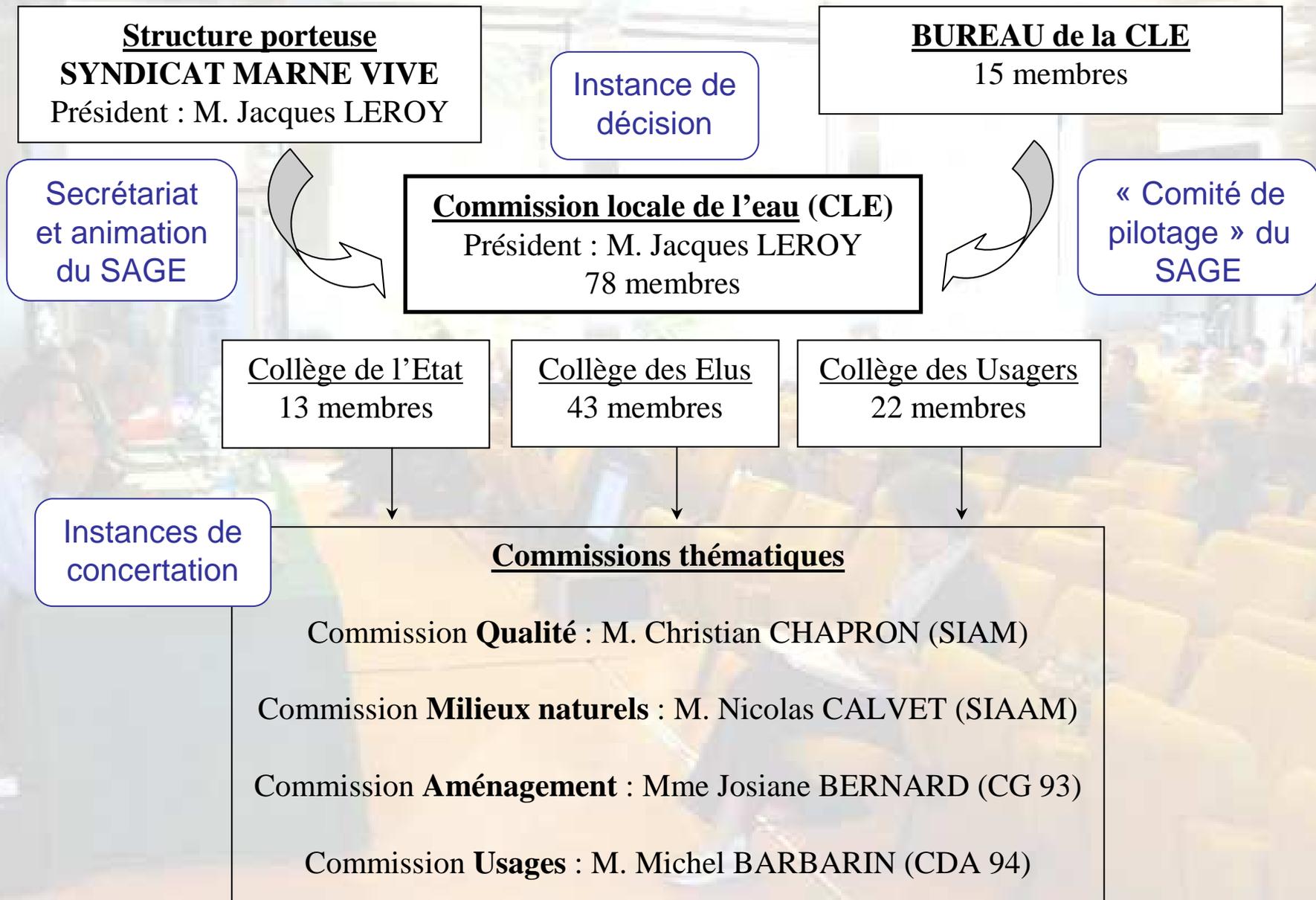
Vice-Présidents
SIAM - M. CHAPRON
CG94 - M. BLAVAT
Noisy-le-Grand - M. MIERSMAN
Paris - en cours

Commissions Thématiques
Qualité - SIAM - M.CHAPRON
Usages - CD94 Aviron - M. BARBARIN
Milieux naturels - SIAAM - M.CALVET
Aménagement - CG93 - Mme BERNARD

3 représentants des usagers
RENARD
Au Fil de l'Eau
CD94 Canoë Kayak

3 représentants Etat
AESN
MIISE PPC
DRIEE

Organisation générale



Les travaux commencent

Depuis la CLE du 21/09/2010 :

- Un appel de fonds pour le budget 2011 envoyé à l'ensemble des collectivités du périmètre (hors SMV)
- Arrivée de l'animateur du SAGE M. Christophe DEBARRE
- Des rencontres avec les présidents des commissions et des membres de la CLE

ENVIRONNEMENT

Elus et préfecture travaillent à améliorer la qualité de l'eau de la Marne

Pourra-t-on un jour se baigner dans la Marne sans aucun risque ? La question fait aujourd'hui square même si quelques idées brûlées s'y sont jetées cet été. Le projet est pourtant bien réel et il y a du pain sur la planche pour y parvenir. Une commission locale de l'eau (CLE) a été installée la semaine dernière par

le préfet pour travailler à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne-Coulennes. Ce dernier a un objectif clair : faire en sorte que l'état écologique de la Marne et du Morbras soit satisfaisant dès 2015, conformément à une directive européenne datant de 2000. « C'est une feuille blanche sur

laquelle écrivont trois catégories de personnes : les usagers, les élus et les représentants de l'état, explique Jacques Leroy, premier adjoint au maire de Saint-Maur et président du Syndicat Marne vive, qui vient d'être élu président de la CLE. Il s'agit d'établir des règles pour l'usage de l'eau, les aménagements qui peuvent être ré-

alisés ou non, les sports que l'on pourra pratiquer... Le document final aura force de loi. Les communes concernées confirment. » Le Syndicat Marne vive, créé en 1993 et implanté à Saint-Maur, servira de bureau d'études et sera chargé d'établir un état des lieux. La ville de Champigny vient d'ailleurs d'y entrer et ce rejoint les 12 communes adhérentes. L'implicite, est énorme. Le SAGE concernera et sera un bassin de 52 communes réparties sur le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. 78 membres, collectivités usagers et Etat travailleront en ateliers. Les questions sur lesquelles il va se pencher sont très diverses, dans quelle mesure le transport fluvial sera compatible avec la préservation du milieu naturel ? Fera-t-on de l'aviation ou du ski nautique ? Doit-on échanger, doublé d'un débat avec les populations, sortir un plan d'action et des règles. Quelques exemples de concertation pourraient naître : la végétalisation des berges, la limitation de la vitesse de déplacement sur l'eau, l'obligation pour les particuliers de mettre en combustion le système d'assainissement dans un lieu dédié... Plusieurs initiatives écosont, comme leurs eaux usées dans la Marne. Un long travail attend les membres de la CLE. Le président de l'Instance prévoit de revenir la copie en 2015.



SAINTE-MARIE, LE 11 JUILLET. Une douzaine de jeunes ont plongé ensemble dans la Marne pour profiter d'une intervention de ce baigner dans la rivière.

Le Parisien, le 30-09-2010

Bureau : 19 novembre 2010

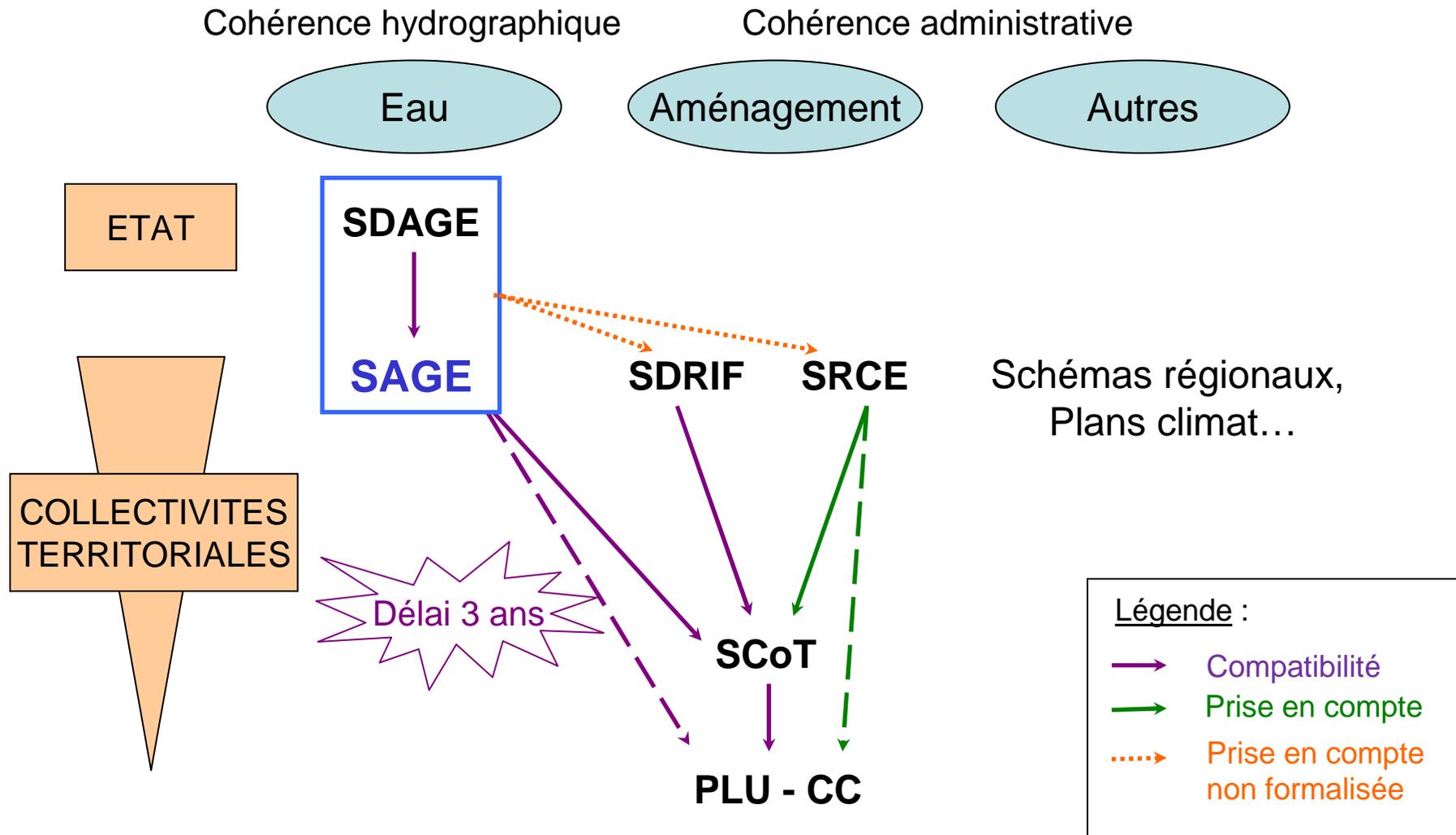
CLE : 16 décembre 2010



**Le SAGE parmi les
outils de gestion de
l'eau**

CLE 16 décembre 2010

SAGE et outils de planification et d'aménagement



SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDRIF : Schéma Directeur Région IdF

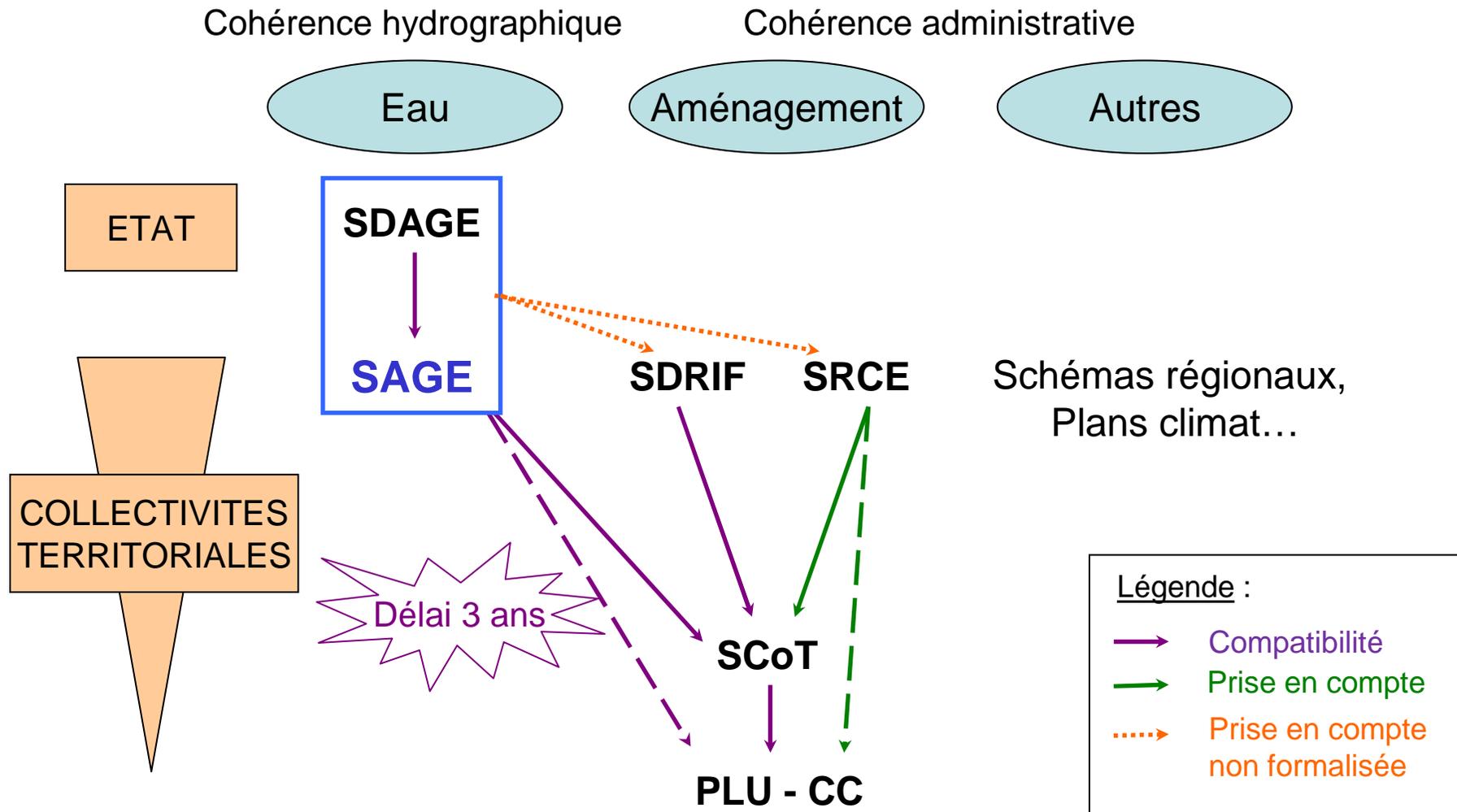
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CC : Carte Communale

SAGE et outils de planification et d'aménagement



⇒ Une véritable aide à la réflexion
⇒ Un lieu unique de concertation à l'échelle locale

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Outil de **planification** dans le domaine de l'eau pour :

⇒ Satisfaire la **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau
et la **préservation** des milieux aquatiques

⇒ Répondre aux enjeux locaux

Atouts d'un SAGE :

⇒ démarche **participative** et **gouvernance décentralisée**

⇒ **portée réglementaire** (*LEMA => art.L.212-3 à L.212-11 ; Décret 10 août 2007 => art R.212-26 à R.212-48*)

⇒ **contenu cadré** (*Circulaire d'application du 21 avril 2008*)

Pourquoi un SAGE ?

Des moyens d'action multiples :

- ⇒ des **mesures réglementaires** ;

- ⇒ des **dispositions fortes de gestion et d'aménagement**
("imposer la prise en compte d'enjeux : préservation de zones humides ou zones inondables" "Directives relatives à la gestion du ruissellement" ...)

- ⇒ des **actions de connaissance** (réalisation d'études, d'inventaires...)

- ⇒ des **actions de communication** (actions d'information, de sensibilisation, sessions de formation...)

Pourquoi un SAGE ?

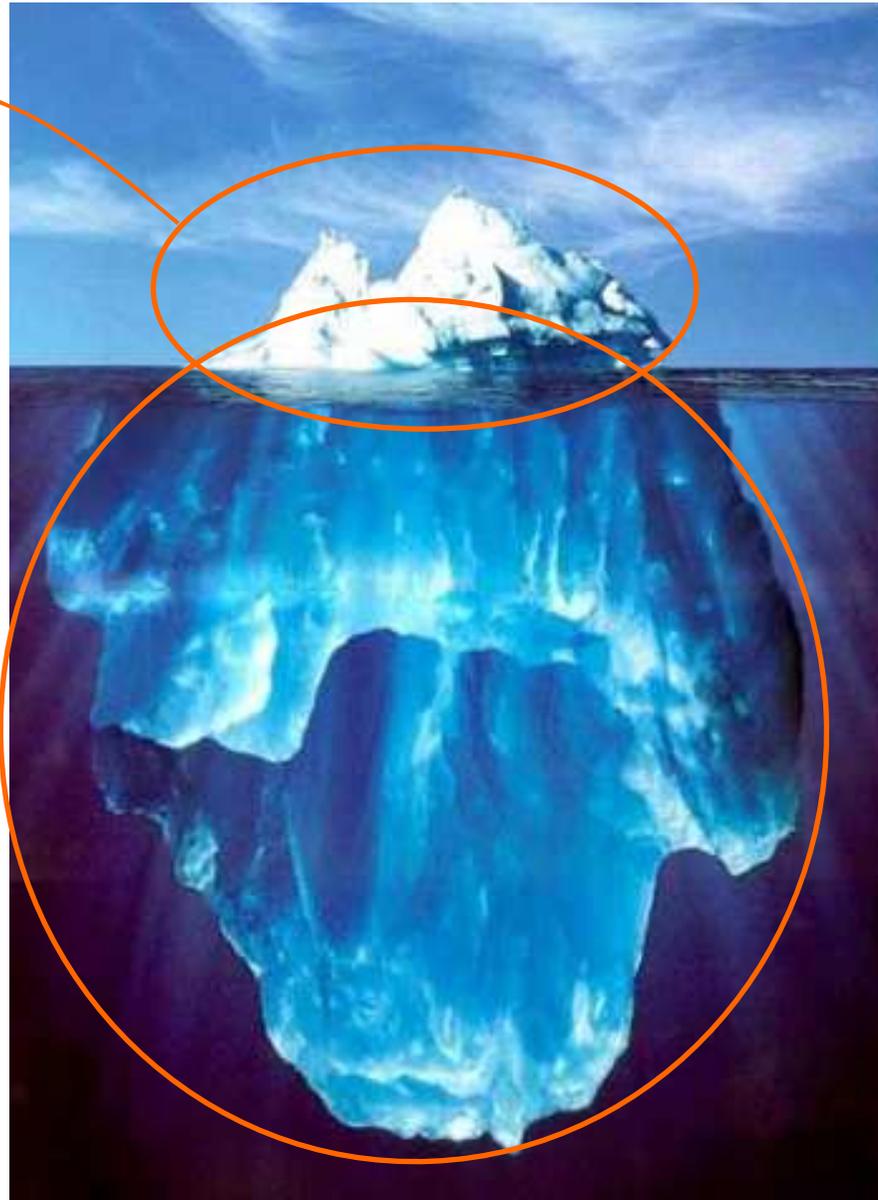
Documents
du SAGE

Partage de
connaissances

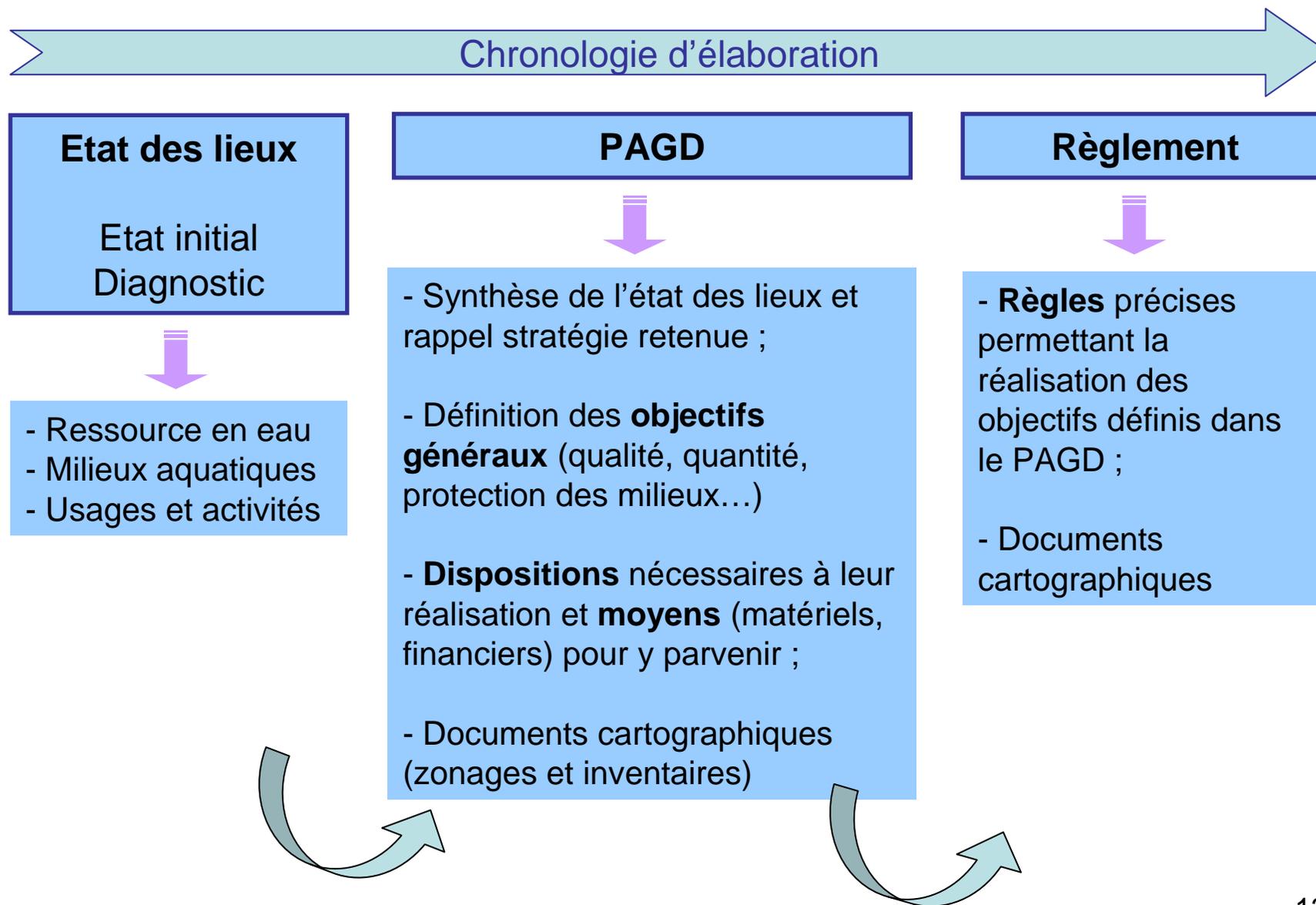
Appropriation

Travail de
concertation

Recherche
de consensus



Contenu d'un SAGE ?



Contenu d'un SAGE ?

Chronologie d'élaboration



Etat des lieux

PAGD

Règlement



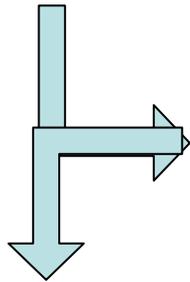
Article R212-47 CE

- Priorités d'usages (répartition des volumes d'eau disponibles) ;
- Règles d'utilisation quantitative et qualitative de la ressource en eau applicables :
 - aux opérations entraînant des impacts cumulés (prélèvements ou rejets) ;
 - aux IOTA et ICPE ;
- Règles de préservation et restauration de la ressource concernant :
 - les aires d'alimentation des captages,
 - les zones d'érosion,
 - les zones humides ;
- Obligations d'ouverture régulière d'ouvrages hydrauliques (continuité écologique et transport des sédiments) ;

Exemple (SAGE Yerres)

Les commissions thématiques du SAGE de l'Yerres :

- Gestion de la ressource en eau
- Inondation et impact des urbanisations
- Assainissement et ruissellement urbain
- Milieux naturels et aquatiques



Synthèse de l'état des lieux

Les enjeux pris en compte dans le PAGD :

1. Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés
2. Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation
3. Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations
4. Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
5. Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs

Exemple (SAGE Yerres)

Objectifs du PAGD relatifs à un enjeu donné : ex. enjeu1

« Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés »

1. Améliorer la connaissance et la prise en compte des milieux pour mieux les protéger
2. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
3. Assurer la continuité écologique des cours d'eau
4. Préserver la biodiversité des espèces et de leurs habitats
5. Préserver et restaurer les zones humides
6. Restaurer la ripisylve et entretenir les cours d'eau selon les bonnes pratiques
7. Accroître la valeur paysagère de la rivière et de ses berges

Exemple (SAGE Yerres)

Dispositions du PAGD pour atteindre les objectifs fixés :

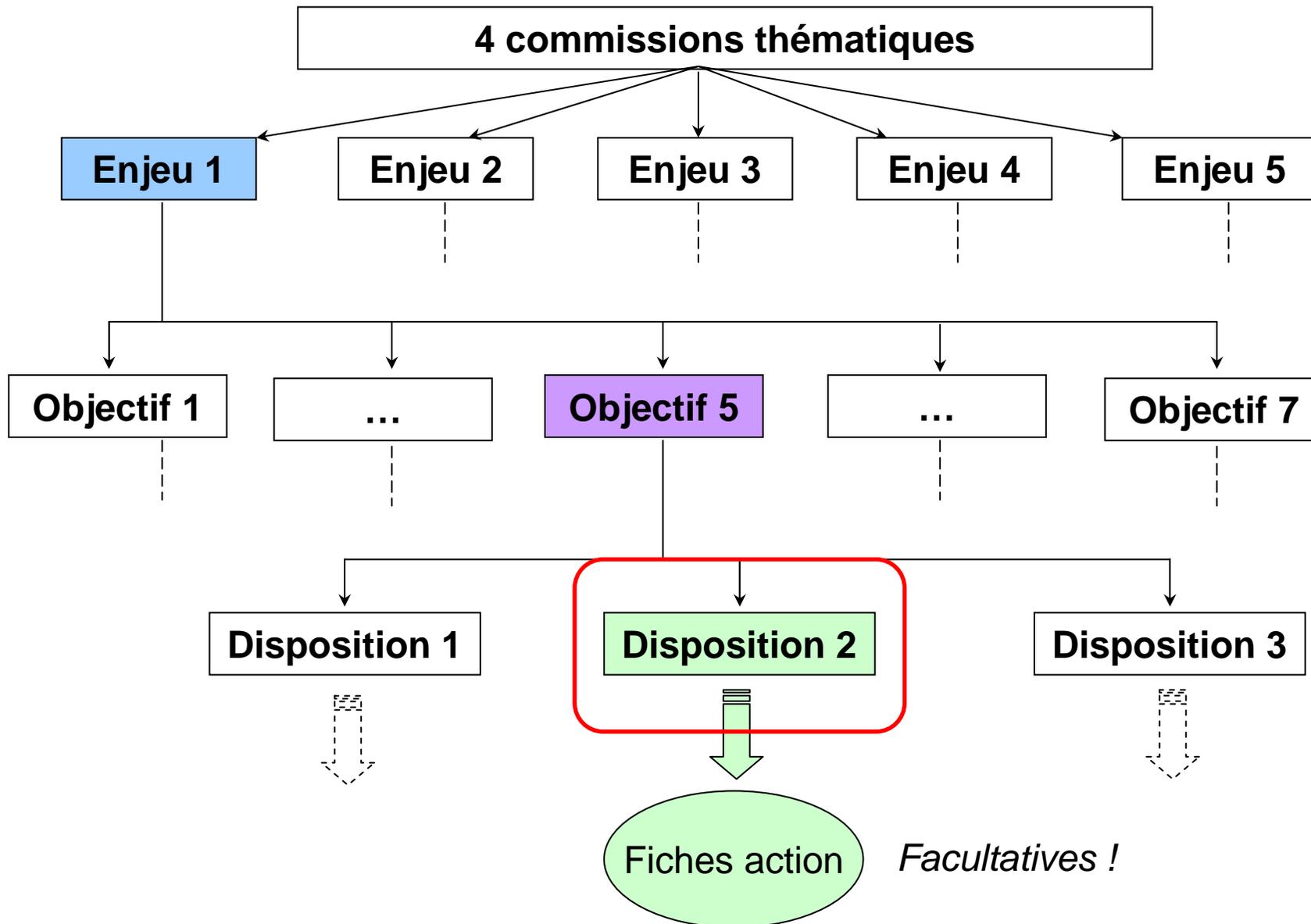
ex. objectif 5 « préserver et restaurer les zones humides »

1. Informer et sensibiliser sur les zones humides.
2. Les zones humides doivent être préservées de tout nouvel aménagement.
3. Restaurer les zones humides.

Fiches action (prolongement possible de certaines dispositions du SAGE)

- Encourager les opérations pilotes de restauration de zones humides, notamment les projets pilotes sur les mares.
- Mettre en place un programme d'entretien des zones humides.
- Acquérir les zones humides de façon à mieux les préserver.

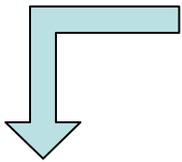
Exemple (SAGE Yerres)



Exemple (SAGE Yerres)

PAGD :

1. Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés (Enjeu)
 5. Préserver et restaurer les zones humides (Objectif)
2. Les zones humides doivent être préservées de tout nouvel aménagement. (Disposition)



Règlement :

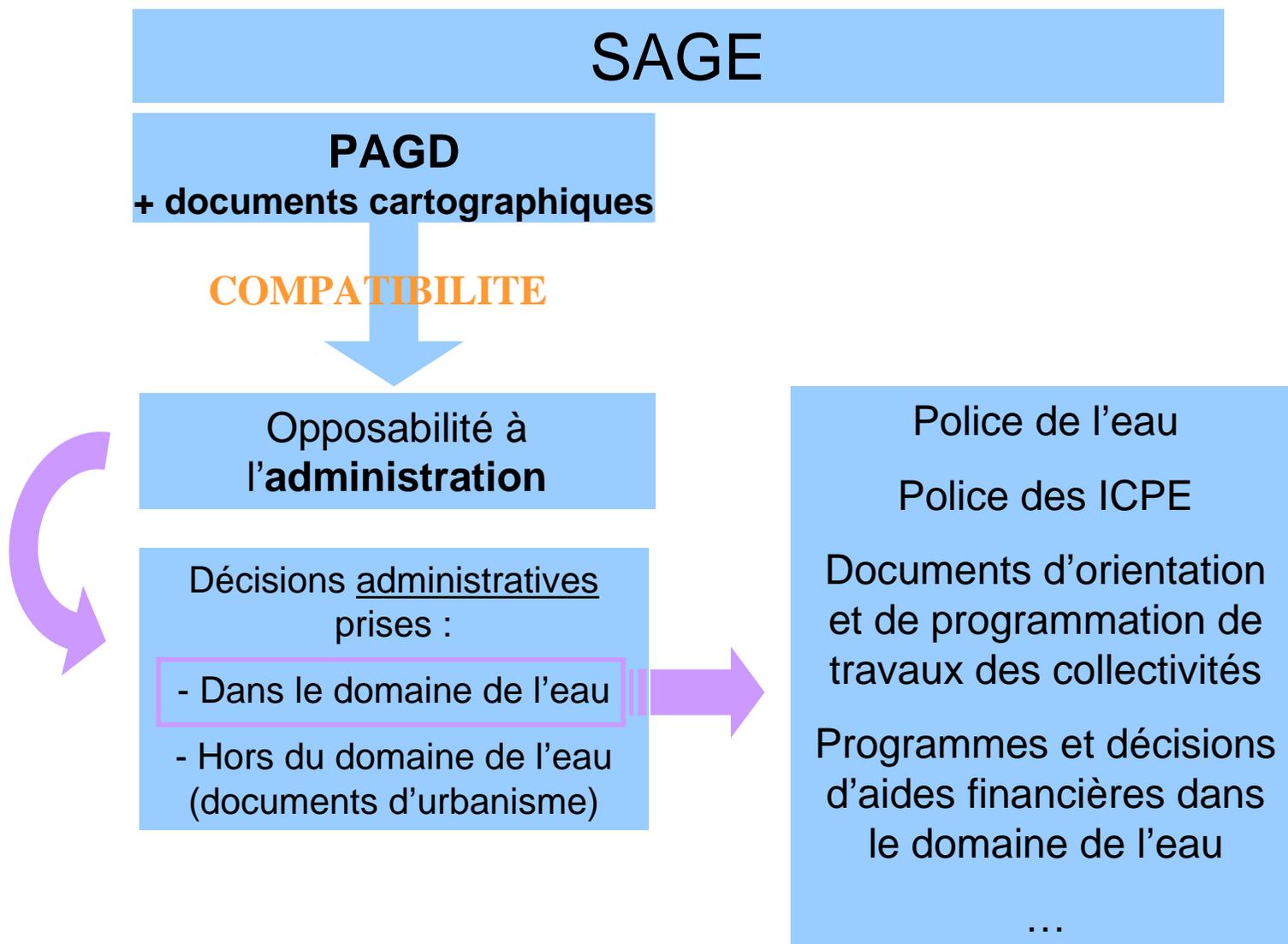
Article 1 (relatif à la disposition 1.5.2. du PAGD) :

« Proscrire la destruction des zones humides »

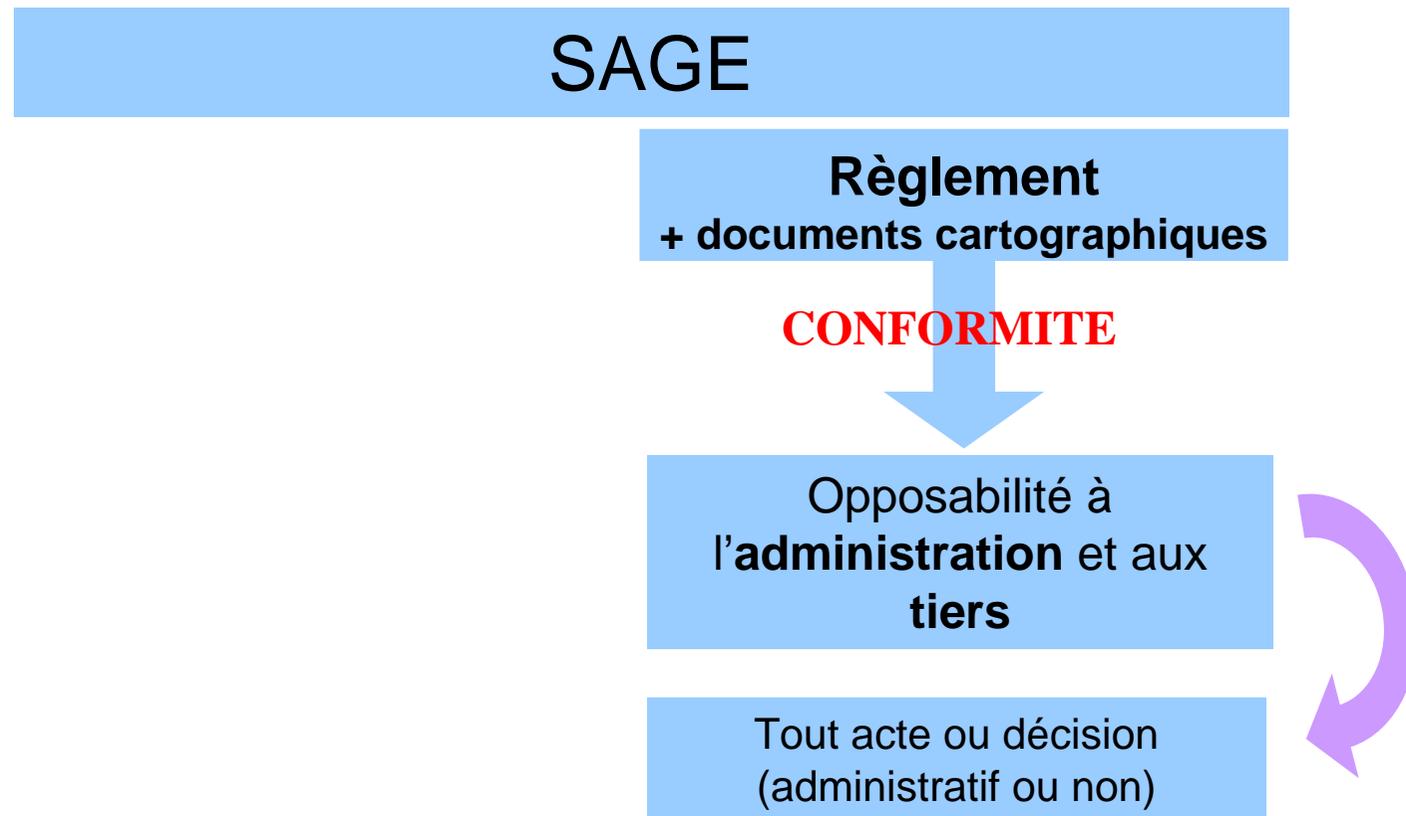
Localisation de la règle : carte des enveloppes des zones humides

Contexte de la règle : raisons motivant l'adoption de cette règle

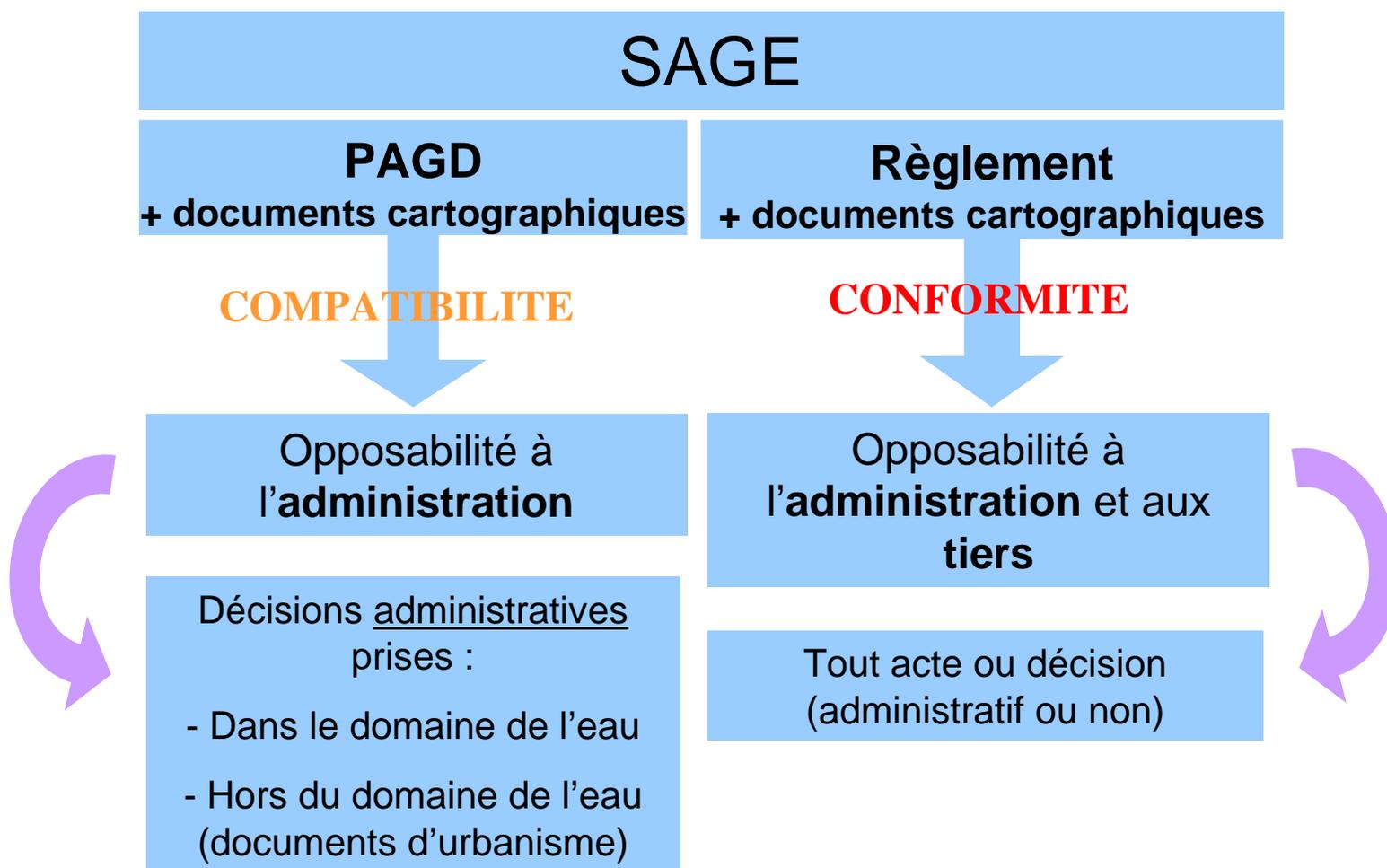
Portée juridique du SAGE



Portée juridique du SAGE



Portée juridique du SAGE



⇒ Cohérence et complémentarité entre leurs dispositions

SAGE – Contrat de bassin

Caractéristiques d'un SAGE :

- ⇒ SAGE codifié par la loi
- ⇒ **Outil de planification** = démarche pour le long terme
- ⇒ Générateur de synergies
- ⇒ Conciliation des conflits d'usage

Caractéristiques d'un contrat :

- ⇒ Engagement contractuel
- ⇒ **Outil opérationnel** = programme d'actions à court et moyen terme
- ⇒ Financement des projets facilité

⇒ **Complémentarité SAGE – Contrat de bassin**

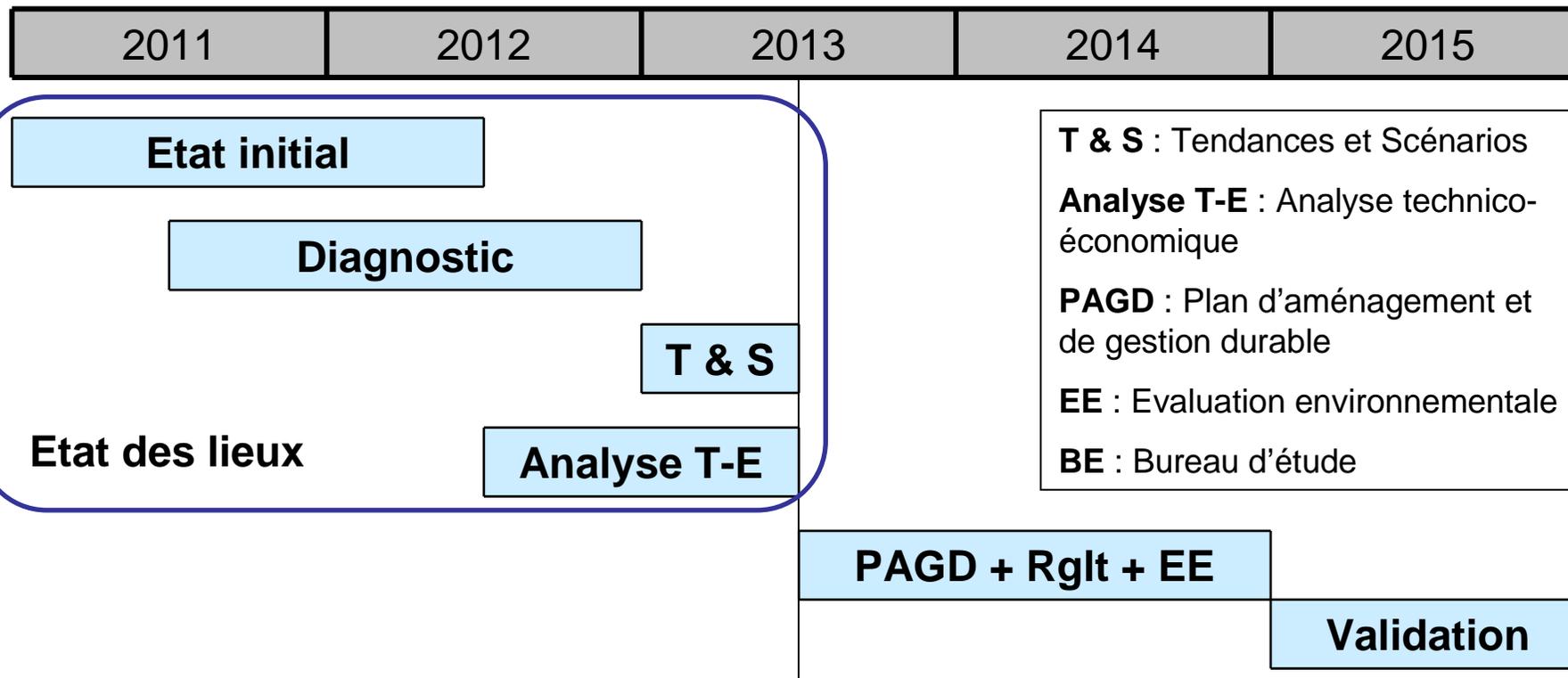


Calendrier - phase d'élaboration du SAGE

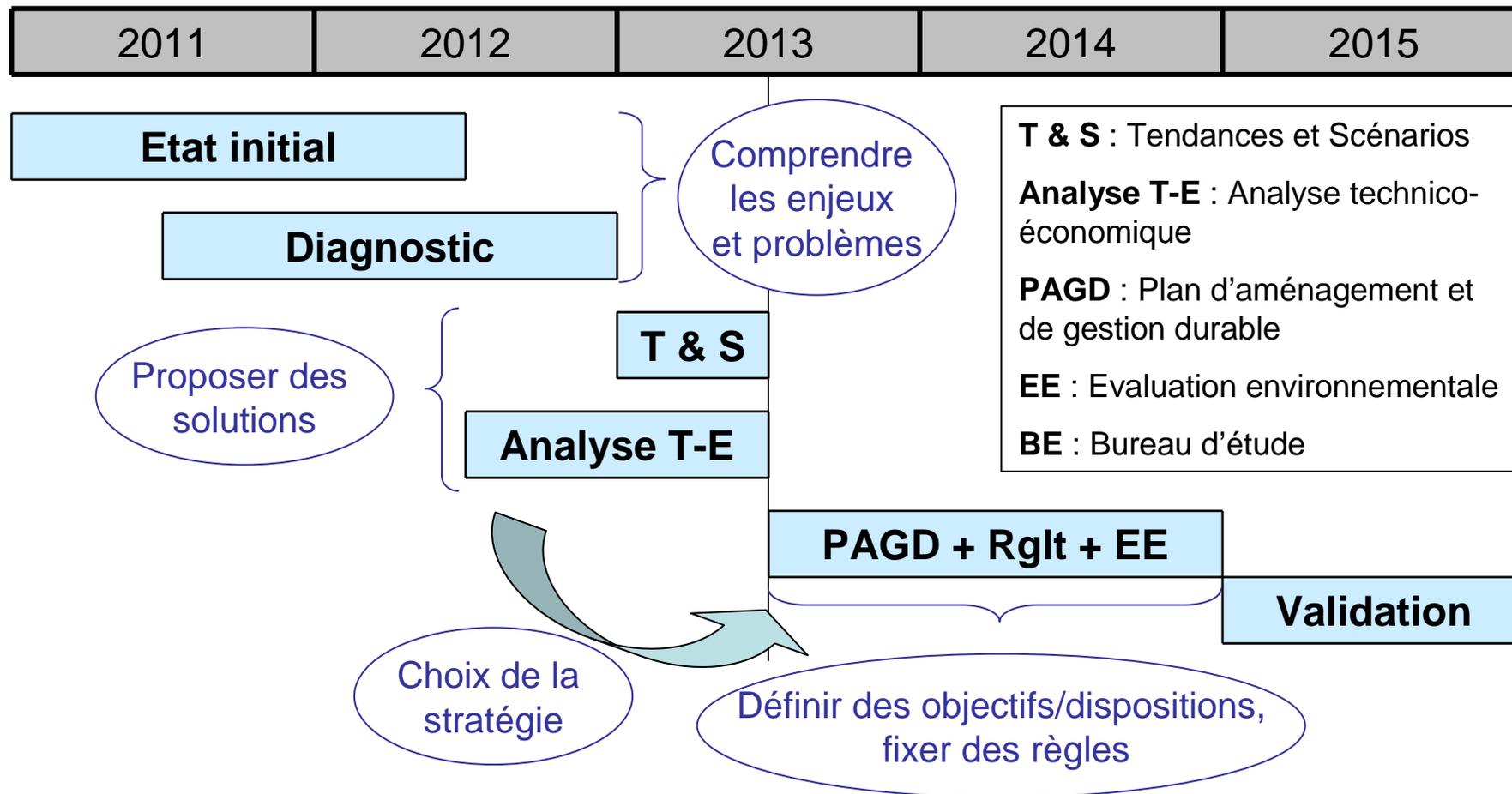
Programme de travail

CLE 16 décembre 2010

Calendrier : phase d'élaboration

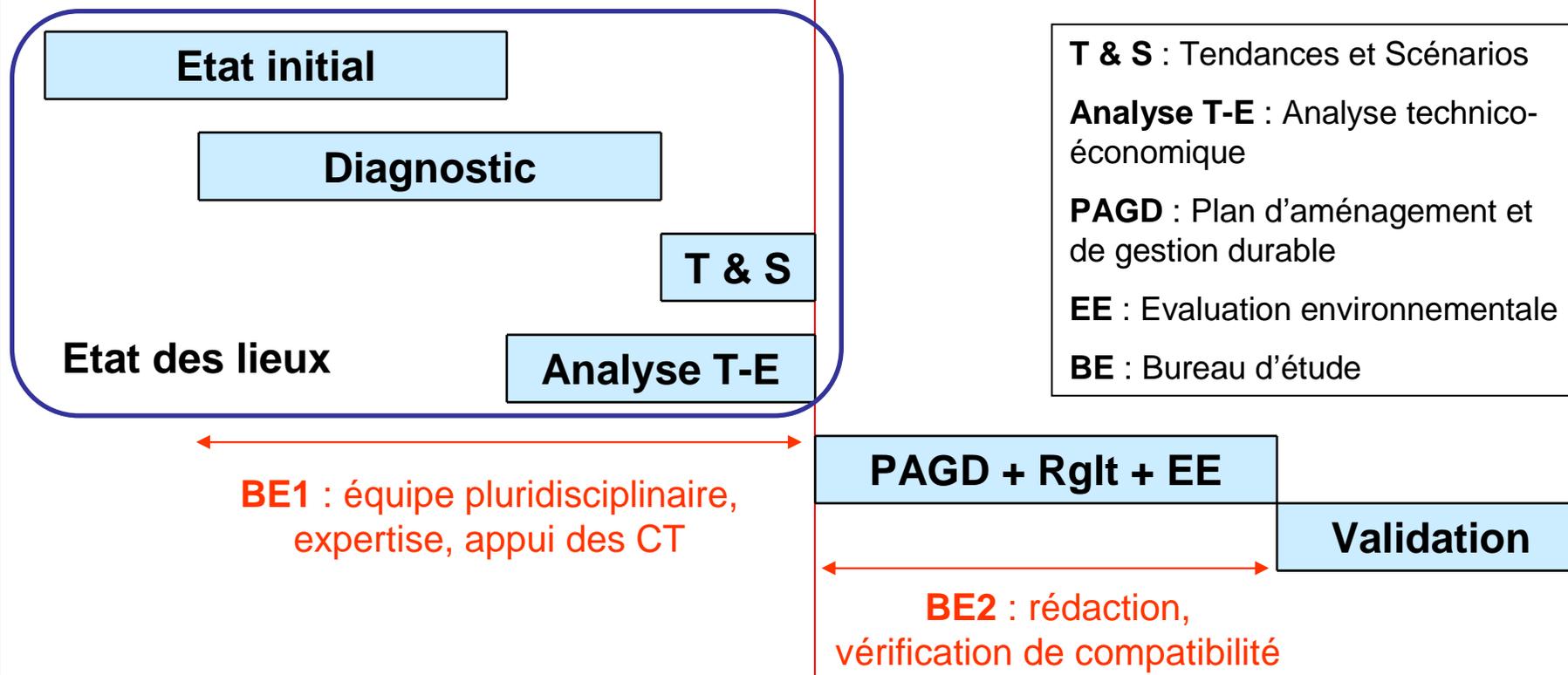


Calendrier : phase d'élaboration



Calendrier : phase d'élaboration

2011	2012	2013	2014	2015
------	------	------	------	------



Durée d'élaboration fixée à **5 ans**

Une échéance électorale forte : **2014**

⇒ Un calendrier ambitieux mais réaliste si des moyens sont mis en œuvre

Implications opérationnelles

- ✓ **Identifier, mobiliser** les acteurs au sein des commissions thématiques : fin 2010 – début 2011 ;
- ✓ Mettre à disposition les **données** et **études** ayant un intérêt pour le SAGE rapidement : début 2011 ;
- ✓ Rôle essentiel de **pilotage** par le Bureau avant validation par la CLE ;
- ✓ **Appui par des bureaux d'étude** compétents : mi-2011 ;
- ✓ Nécessaire **contribution financière** de toutes les parties prenantes : fin 2010 – début 2011.



Constitution des commissions thématiques

CLE 16 décembre 2010

Rôle et fonctionnement des CT

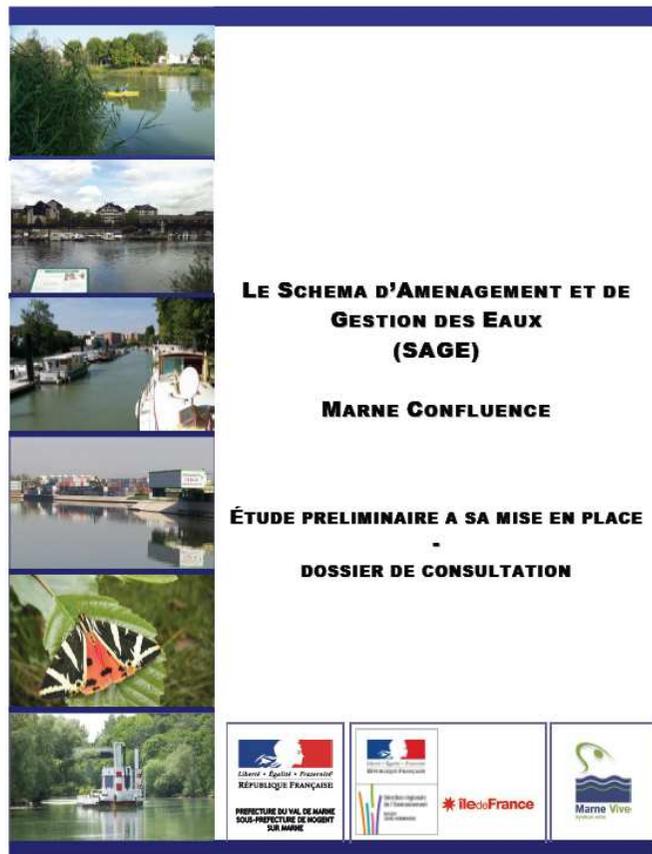
RÔLE

- ✓ Accent mis sur la **concertation** (consultation large, partage d'expériences) ;
- ✓ Acquérir une **vision globale et partagée** du territoire pour chaque thématique voire sous-thématique.

FONCTIONNEMENT

- ✓ **Cadrage** de chaque commission et **interfaçage** pour les articuler ;
- ✓ Cibler une **20^{aine} de personnes** par commission ;
- ✓ **Représentativité des collègues et des territoires** dans chaque commission ;
- ✓ Participation d'agents techniques, d'experts aux réflexions des commissions.

Des enjeux forts



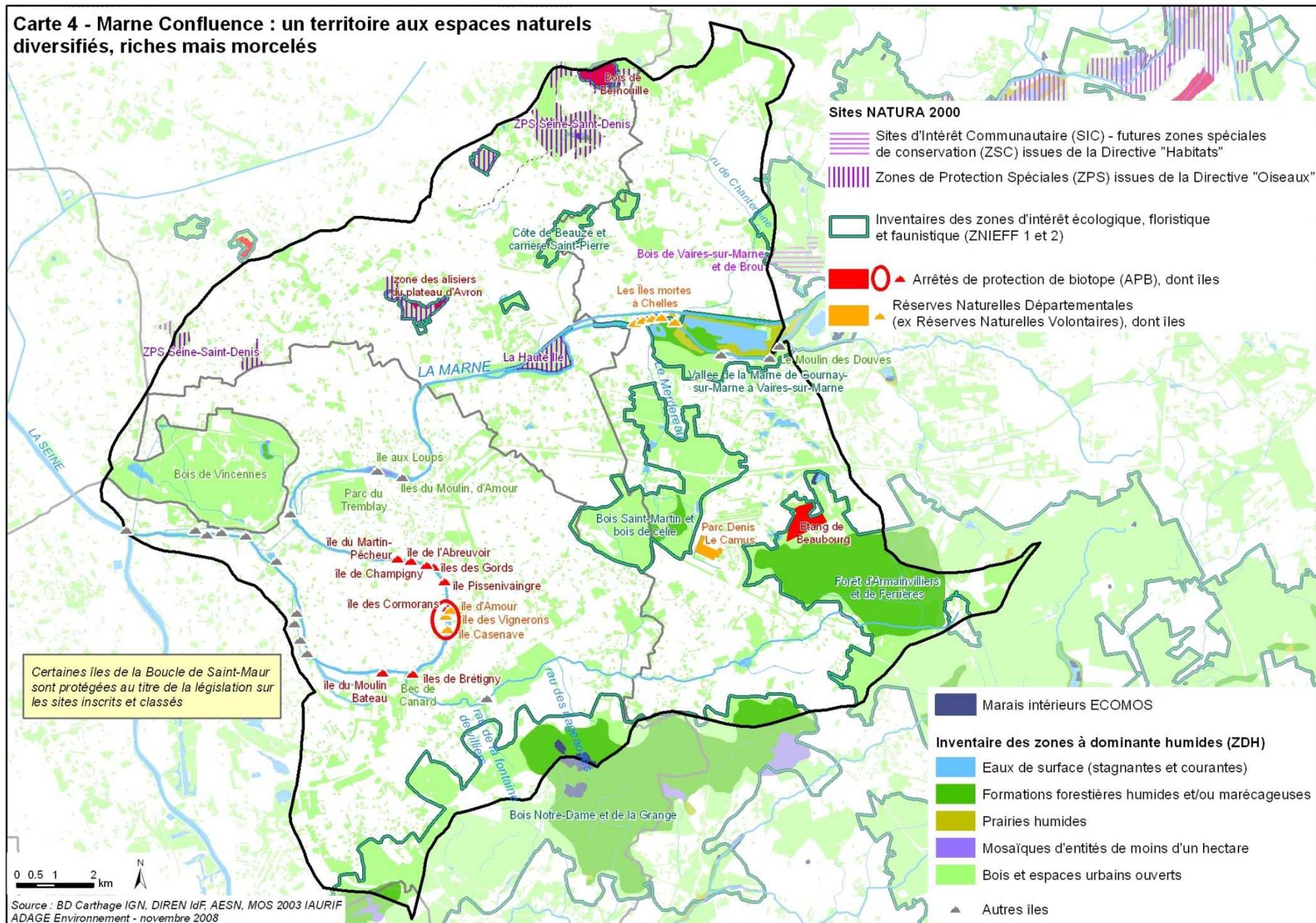
Etude préliminaire :

- La **qualité** des eaux et des milieux aquatiques ;
- La valorisation du **patrimoine naturel et paysager** de la Marne et de ses affluents ;
- La conciliation des différents **usages** de l'eau ;
- L'**aménagement** durable dans un contexte de développement urbain.

=> 4 Commissions thématiques de travail

Un patrimoine riche

Carte 4 - Marne Confluence : un territoire aux espaces naturels diversifiés, riches mais morcelés



Commission Milieux naturels

En dépit de son caractère urbain, le territoire Marne Confluence abrite des **espèces et habitats remarquables très diversifiés**. La richesse des milieux naturels, très disparate sur le territoire, constitue un gage de qualité écologique des cours d'eau, mais également, pour l'Homme, l'assurance d'une qualité de la ressource et du **cadre de vie**. Pour être préservé voir reconquis sur certains secteurs, ce patrimoine naturel et paysager doit faire l'objet d'une **gestion globale** à enclencher au sein du SAGE.

- **Assurer la fonctionnalité des milieux aquatiques**

- ⇒ Déterminer la richesse écologique du territoire (habitats, espèces) ;
- ⇒ Recenser les zones humides ;
- ⇒ Acquérir des connaissances sur la dynamique des milieux naturels, leur fonctionnalité : atouts / faiblesses du territoire ;

- **Restaurer/préserver les habitats**

- ⇒ Aménager, restaurer l'écologie des berges, des îles...
- ⇒ Maîtriser la fréquentation des milieux naturels ;

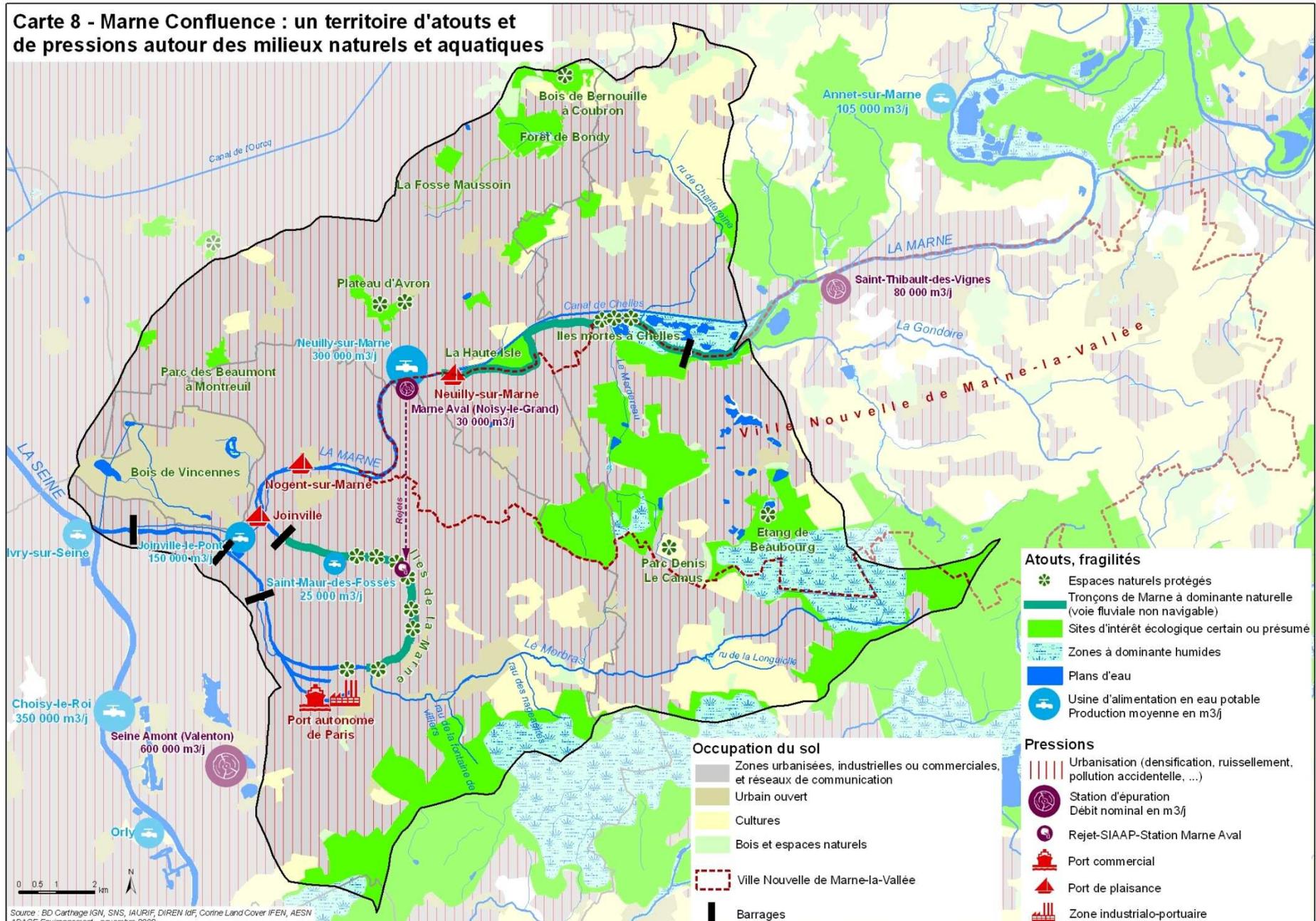
- **Préserver/développer les trames V&B**

- ⇒ Préserver les réservoirs de biodiversité ;
- ⇒ Restaurer la continuité écologique ;

- ...

Une ressource sous pression

Carte 8 - Marne Confluence : un territoire d'atouts et de pressions autour des milieux naturels et aquatiques



Commission Qualité

L'**état actuel** des cours d'eau du territoire est **particulièrement dégradé**. Or, des objectifs de qualité ont été fixés réglementairement, à la fois dans le domaine physico-chimique, biologique et chimique. L'ampleur de la tâche est conséquente. En s'appuyant sur un diagnostic initial robuste, le SAGE va permettre d'**identifier des pressions**, de les comparer entre elles, de faire le lien avec la qualité des cours d'eau et ainsi **donner les axes de travail** sur lesquels se concentrer dans les années à venir.

- **Améliorer la qualité du cours d'eau**
 - ⇒ Suivi et interprétation de la qualité ;
 - ⇒ Identification des rejets ;

- **Gestion et traitement des eaux usées / eaux pluviales**
 - ⇒ Bilan des zones collectées, sélectivité des réseaux, conformité des branchements, état des réseaux à l'échelle des bassins de collecte... ;
 - ⇒ Optimisation du traitement des eaux usées / eaux pluviales ;
 - ⇒ Historique et devenir des pratiques
 - ⇒ Gouvernance en assainissement (collecte, transport, traitement)

- **Réduction de l'usage des produits phytosanitaires**

- **Prix de l'eau**

- ...

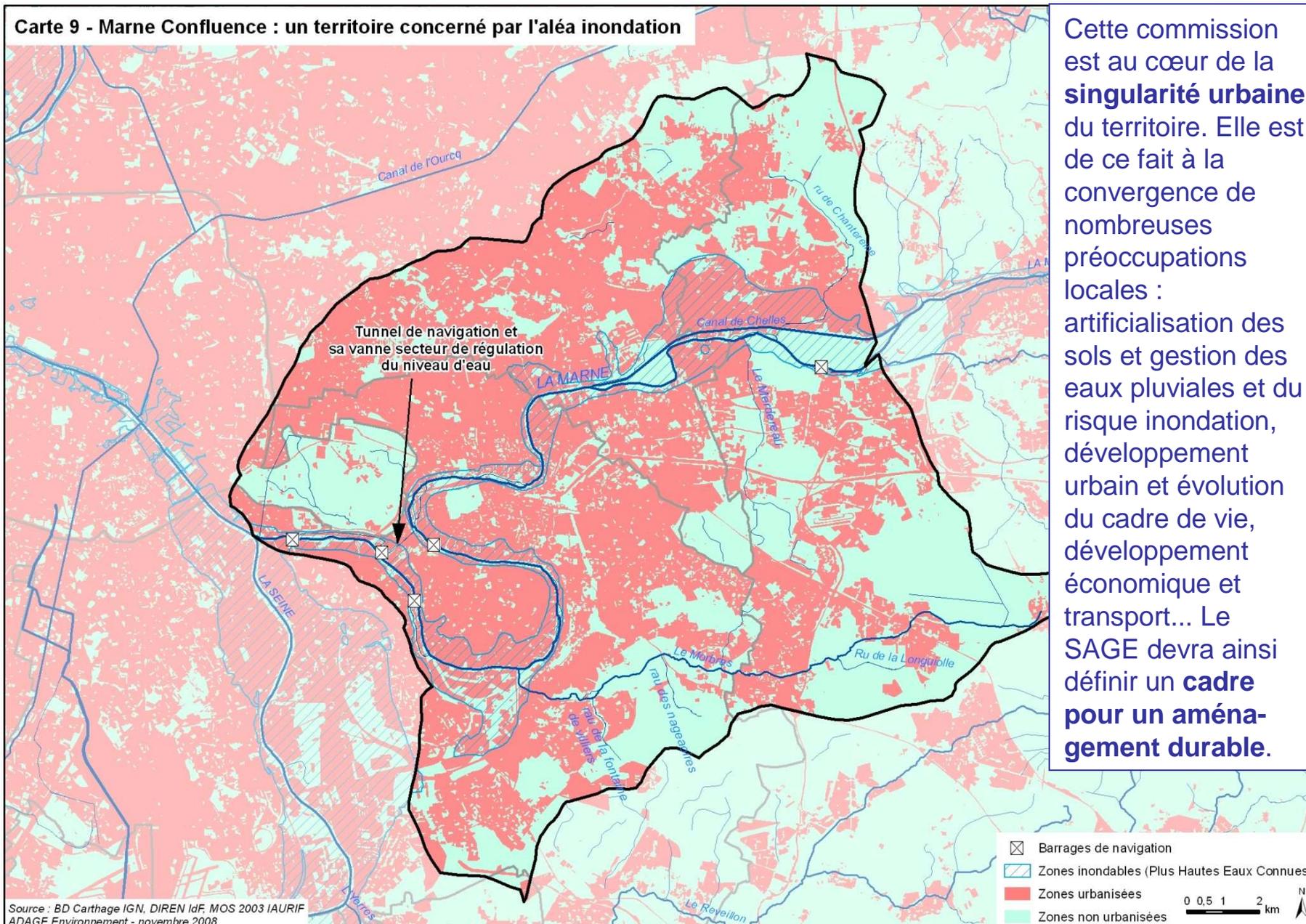
Commission Usages

En tant qu'axe fluvial majeur de l'Île-de-France, la Marne est le support de nombreux **usages** tant **économiques** que **sportifs** et **de loisirs**. C'est aussi une ressource cruciale pour l'alimentation en eau potable de plus de 2 millions d'habitants. Le SAGE offre la possibilité de croiser les points de vue de chacun pour tendre à une meilleure **conciliation de l'ensemble de ces usages** sur le long terme. C'est aussi une opportunité de revaloriser les cours d'eau et leurs abords en vue d'une **réappropriation** durable, harmonieuse et équilibrée de ces espaces par ses usagers.

- **Gestion quantitative de l'eau**
- **Conciliation de la navigation et des activités nautiques**
 - ⇒ Navigation fluviale et ports / Navigation de plaisance ;
 - ⇒ Activités sportives et touristiques sur les rivières ;
- **Attractivité des milieux aquatiques**
 - ⇒ Sports et loisirs / Animations ;
 - ⇒ Prestations offertes aux adhérents de clubs / aux non adhérents ;
- **Partage de l'espace et Accès à l'eau (privatif, public)**
 - ⇒ Signalétique ;
 - ⇒ Circuits de déplacement doux, interconnexion de sites...
- ...

Un territoire fortement urbanisé

Carte 9 - Marne Confluence : un territoire concerné par l'aléa inondation



Cette commission est au cœur de la **singularité urbaine** du territoire. Elle est de ce fait à la convergence de nombreuses préoccupations locales : artificialisation des sols et gestion des eaux pluviales et du risque inondation, développement urbain et évolution du cadre de vie, développement économique et transport... Le SAGE devra ainsi définir un **cadre pour un aménagement durable**.

Commission Aménagement

▪ La culture de l'urbain

- ⇒ Aménagements urbains, routiers, ferroviaires et compatibilité avec la présence de l'eau : Quelle implantation ? Quel mode de conception ?
- ⇒ Favoriser l'accès des habitants à l'eau ;
- ⇒ Associer aménagement et qualité de vie (lien avec la TV&B) ;

▪ Gestion des eaux pluviales

- ⇒ Déconnexion des surfaces actives au réseau d'eaux usées, bassins d'orage...
- ⇒ Imperméabilisation des sols : capacité de recharge des nappes ;
- ⇒ Gestion des eaux de ruissellement ;
- ⇒ Outils de connaissance : zonage eaux pluviales, documents d'urbanisme ;

▪ Gestion du risque inondation

- ⇒ Urbanisme et zones inondables ;
- ⇒ Barrages et gestion du niveau d'eau (en prévention des crues notamment)
- ⇒ Remontée de nappe en période de crue ;
- ⇒ Information préventive
- ⇒ Lien avec la gestion des eaux pluviales

▪ ...

Calendrier à court terme

- ✓ **Coupon** d'inscription aux CT à renvoyer au plus vite.

- ✓ Identifier les interlocuteurs :
 - Définir un **référent** qui serve de relai au sein de la structure ;
 - **Organiser les services** pour alimenter l'état initial et participer aux CT.

- ✓ Constituer les commissions (acteurs membres de la CLE ou non).

Commissions de lancement – début 2011

Dates à fixer !

Objectifs des 1^{ères} commissions

- ✓ **Présenter le territoire dans son ensemble** sur la thématique ;
- ✓ Préciser les **enjeux majeurs** de la thématique sur lesquels s'axer ;
- ✓ Arrêter une **méthode de travail** :
 - **Rôle** de chacun (président de commission, animateur, membres, BE)
 - **Organisation** du travail : étapes, mode de présentation, attentes (visites terrain, retours d'expériences)
 - **Méthode** pour alimenter l'état des lieux :
 - => compilation des données/études/inventaires existants
 - => besoins en études complémentaires

Favoriser un échange venant des membres



Préparation du budget de l'exercice 2011

CLE 16 décembre 2010

Participation proposée

Conventionnement avec les collectivités du territoire du SAGE

- Courrier du 29/11/2010
- Note explicative : **115 000 €/an** à la charge des acteurs locaux

Animateur = 15 000 €/an

Etudes = 100 000 €/an

- Contribution financière à hauteur de **0,10 €/habitant/an**
(fiche d'engagement pour l'année 2011)

Participation délibérée au 16/12 = **0 €**

Participation proposée au 16/12 = **75000 €**

La participation de tous : gage d'équité et d'efficacité !

Engagements au 16/12/2010

Communes et intercommunalités

Légende

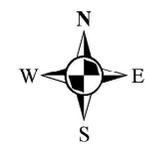
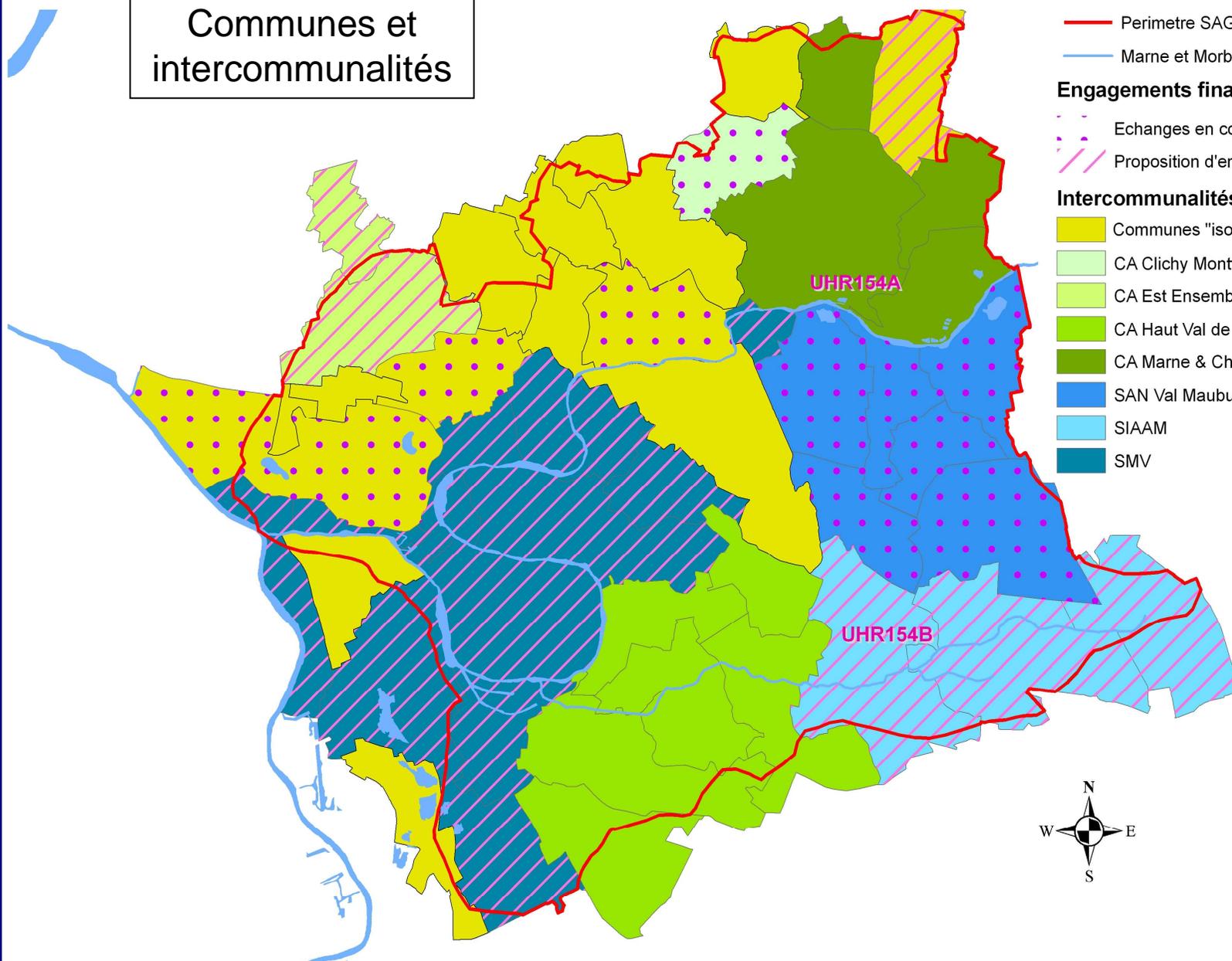
- Perimetre SAGE Marne Confluence
- Marne et Morbras

Engagements financiers

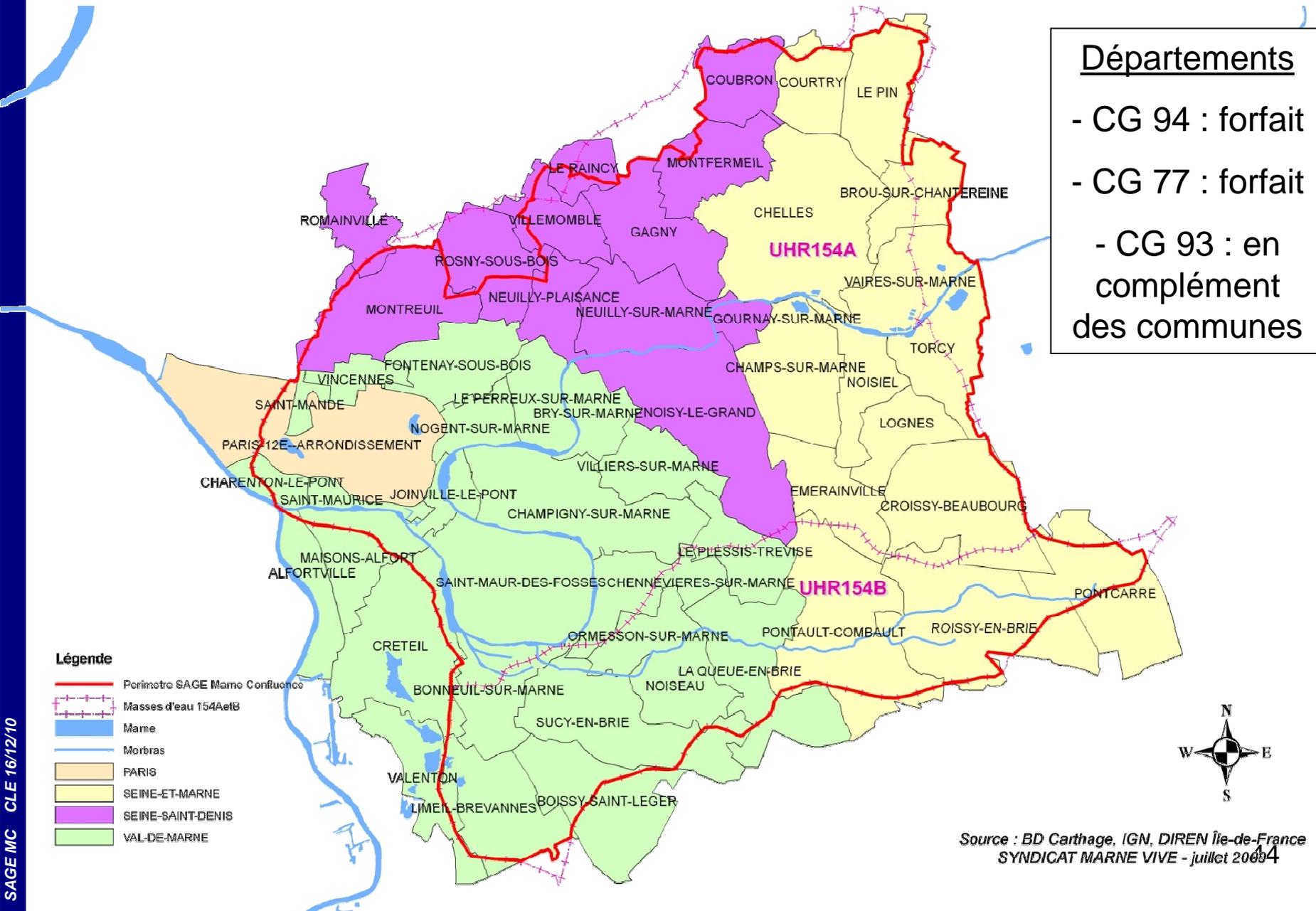
- Echanges en cours
- /// Proposition d'engagement

Intercommunalités

- Communes "isolées"
- CA Clichy Montfermeil
- CA Est Ensemble
- CA Haut Val de Marne
- CA Marne & Chantreine
- SAN Val Maubuee
- SIAAM
- SMV



Engagements au 16/12/2010



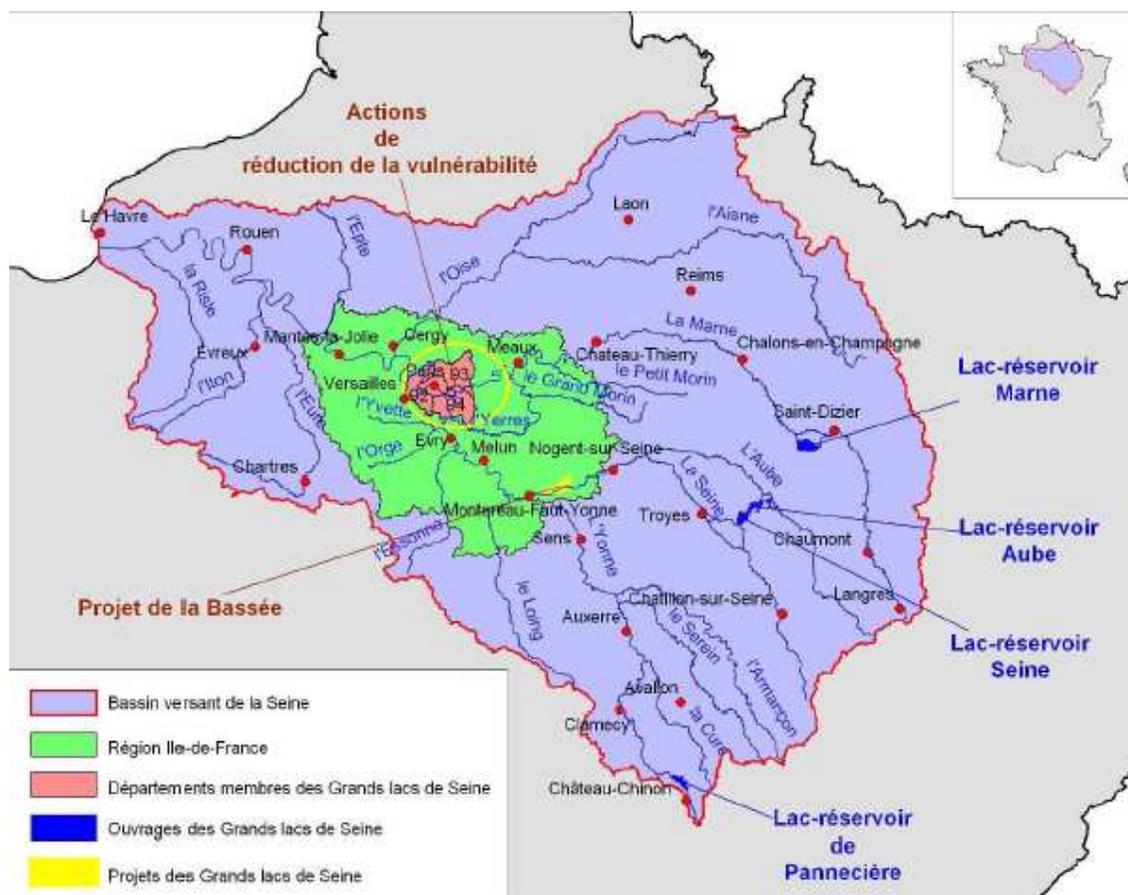


Avis sur la constitution de l'EPTB Seine-amont

CLE 16 décembre 2010

Les Grands Lacs de Seine

IIBRBS : Institution interdépartementale ; compétence reconnue en matière de soutien à l'étiage de la Seine et ses affluents, de prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité des territoires au risque inondation (4 lacs réservoirs + projet Bassée)



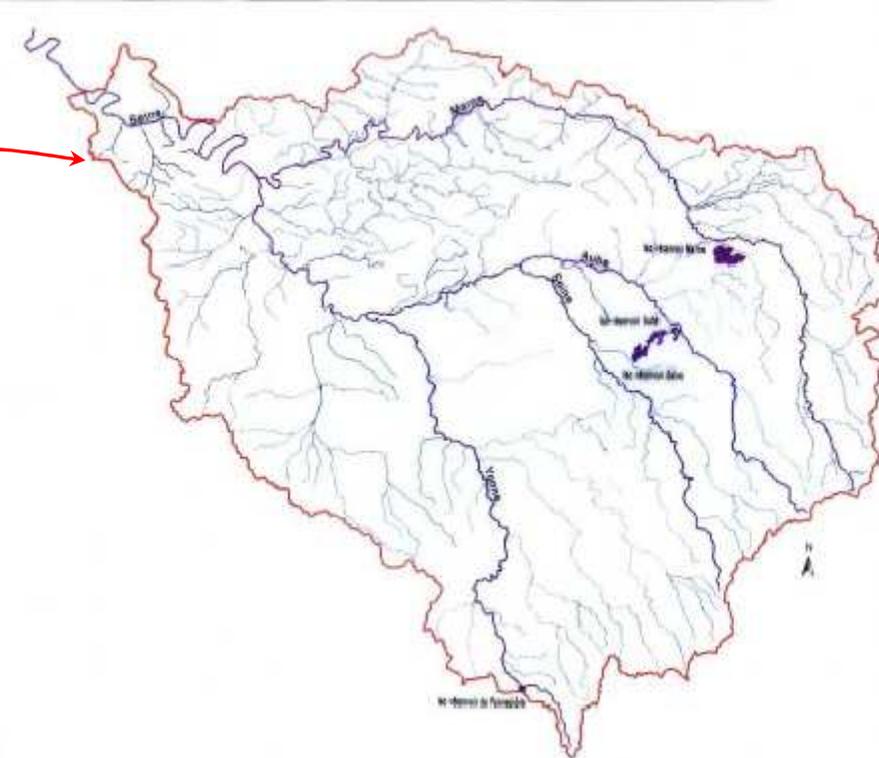
Membres :

- Ville de Paris
- CG Hauts-de-Seine
- CG Seine-Saint-Denis
- CG Val-de-Marne

Le projet d'EPTB Seine-amont



EPTB reconnus en France



Périmètre proposé pour l'EPTB Seine-amont

Les Grands lacs de Seine souhaitent être reconnus **dès maintenant** comme EPTB sur la base de leurs statuts actuels.

30 Septembre : **Saisine officielle** par le préfet de bassin (délai de **2 mois**) 47

Qu'est-ce qu'un EPTB ?

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Art. L. 213-12 : Evoque la possibilité de constituer un EPTB pour « faciliter la **gestion équilibrée de la ressource** en eau ».



Gestion équilibrée => compétences en matière de :

- prévention des inondations,
- préservation et gestion des zones humides,
- reconquête du bon état écologique des masses d'eau superficielles.

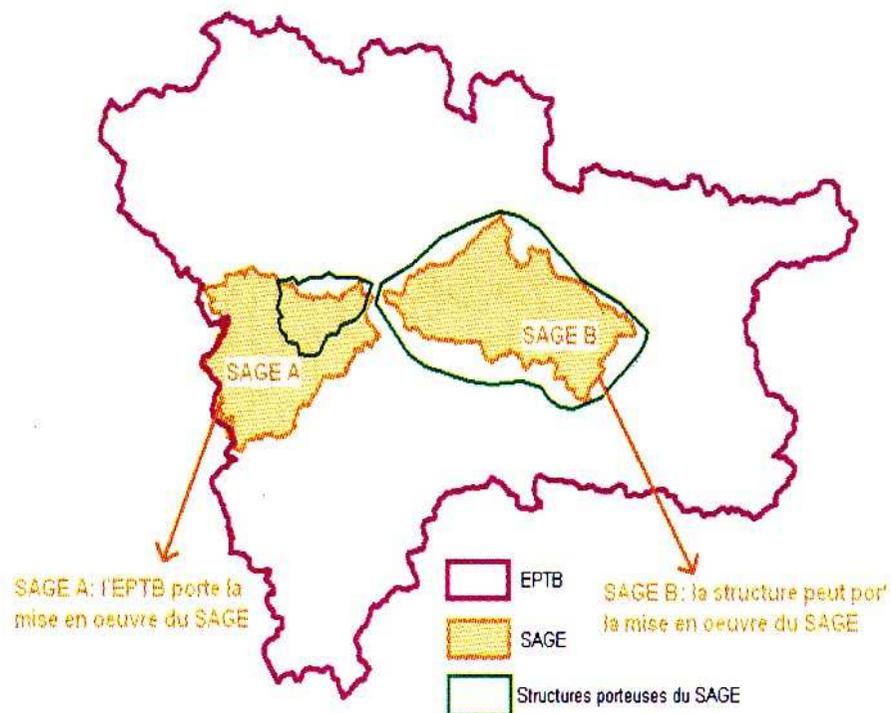
Art. L.213-9-2 : Evoque la possibilité qu'a un EPTB de percevoir, par le biais de l'agence de l'eau, des **redevances pour service rendu** en application de l'article L. 211-7.

Circulaire du 19 mai 2009

- ✓ **Pas de superposition d'EPTB sur un même périmètre**
- ✓ Un EPTB n'a pas vocation à se substituer aux collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'eau.

Grenelle II et EPTB

Art. 153 : engage les SAGE à se doter d'une structure ayant légitimité sur l'ensemble du bassin-versant pour leur mise en œuvre.



Art. 155 : permet à un EPTB de percevoir une redevance supplémentaire à la redevance pour service rendu, en demandant à l'Agence de l'eau d'appliquer une majoration du tarif pour prélèvement sur la ressource en eau sur le périmètre du SAGE.

Formulation d'un avis

Contacts pris avec :

- Les Grands lacs de Seine
- Les services de l'Etat et l'Agence de l'eau
- D'autres SAGE du bassin Seine-amont

AVIS formulé en Bureau du 19/11/2010

DEFAVORABLE compte-tenu de l'exclusivité donnée aux EPTB pour porter la mise en œuvre des SAGE, du manque d'informations et du manque de temps pour se concerter.

PROPOSE une réunion de présentation et de travail [...] au cours de l'année 2011 avec les acteurs concernés pour échanger sur [...] le rapport de subsidiarité entre l'EPTB et les structures territoriales.

- ✓ Avis envoyé aux membres de la CLE : 25/11/2010 (mail)
- ✓ Avis envoyé au préfet d'Ile-de-France : 29/11/2010 (courrier)

Commentaires émis

SAGE	Avis	Commentaires
Petit et Grand Morin	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de concertation en amont candidature. • Périmètre pas cohérent avec une gestion locale. • Evolutions incertaines (statut, situation financière) et manque de visibilité de la gouvernance. • Ne souhaite pas obérer la possibilité de créer une structure locale adaptée à la mise en œuvre du SAGE.
Orge-Yvette Mauldre	Défavorable au périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Flou sur l'évolution des missions des Grands lacs de Seine. • Absence de proposition de gouvernance sur un territoire aussi vaste.
Bièvre	Défavorable au périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour les soutiens d'étiage et la maîtrise des inondation. • Incertitudes sur les statuts, la composition et les missions de la future structure porteuse.
Yerres	Favorable (tacitement)	<ul style="list-style-type: none"> • Légitimité du périmètre ? • Obère la possibilité d'autres structures de se porter candidates à la mise en place d'un EPTB.

Autres avis:

- Comité de bassin : FAVORABLE
- Conseil généraux : contrasté
- Conseil régionaux : majoritairement FAVORABLES avec commentaires